# Emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels. Procédure de recrutement

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - JO

Le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019

fixe les principes généraux et les modalités de la procédure de recrutement applicables aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire qui sont candidates sur un emploi permanent au sein de la fonction publique ouvert aux agents contractuels pour les trois versants. Pour chacun des versants, il prévoit un socle commun et minimal de la procédure de recrutement ainsi que des dispositions particulières visant à moduler la procédure en fonction de la nature de l'emploi, de la durée du contrat et, pour la fonction publique territoriale, de la taille de la collectivité. Le décret s'applique aux procédures de recrutement dont l'avis de création ou de vacance est publié à compter du 1

er

janvier 2020.